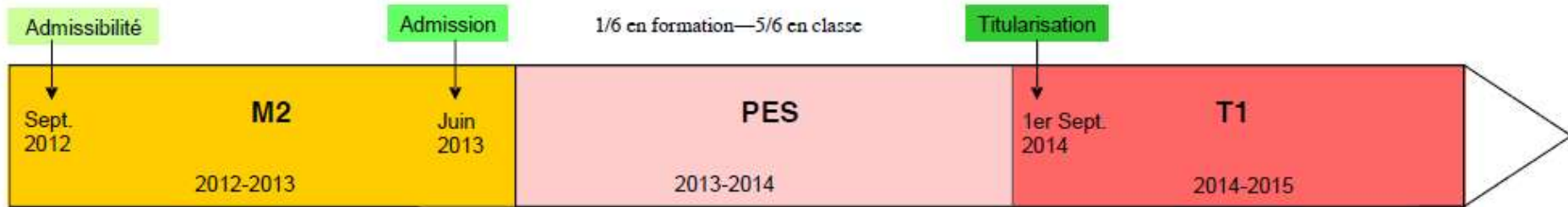


INFOS CONCOURS 2013 & 2014

Vous trouverez ci-dessous des informations sur les concours prévus pour les deux prochaines années, ainsi que des informations sur le projet de décret du concours 2014 anticipé.

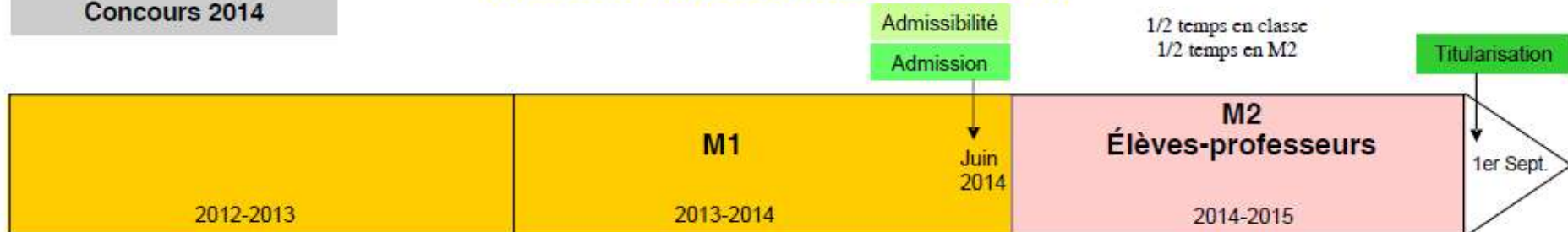
Concours 2013



Concours 2014 anticipé



Concours 2014



FOIRE AUX QUESTIONS - Concours 2014 anticipé

Dois-je continuer le M2 dans l'académie où j'ai été admissible ?

Les étudiants doivent poursuivre leur M2 dans l'académie dans laquelle ils ont passé l'admissibilité. Donc oui, si vous passez l'admissibilité par exemple à Creteil, vous devrez passer votre M2 à Creteil. Vous ne pourrez passer votre M2 dans l'académie où vous avez suivi votre M1 si vous n'y avez pas passé votre concours.

Que se passe-t-il si je suis admissible (j'ai les écrits) mais pas le M1 ?

Les étudiants qui n'ont pas validé l'intégralité de leur M1 peuvent se présenter à l'admissibilité s'ils sont inscrits en M2. Ils ont jusqu'aux épreuves d'admission pour finir de valider leur M1, en même temps qu'ils valident leur M2. Vous passez votre M2 dans l'académie où vous êtes admissibles.

Que se passe-t-il si j'ai mon M1 mais je ne suis pas admissible ?

Nous ne savons pas encore pour le moment ce qui est prévu pour ces étudiants..

Y aura-t-il beaucoup de places à l'admissibilité du concours de juin 2013 ?

Oui, le gouvernement prévoit un large ratio à l'admissibilité afin de pallier les places laissées vacantes par ceux qui auront été reçus aux oraux de juin 2013 et deviendront donc PES.

Dans le cas où je serai admissible, quand connaîtrai-je ma classe pour la rentrée 2013 ?

Nous avons posé la question de quels postes seraient bloqués pour les M2 en alternance à la rentrée 2013 au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Pour le moment, rien n'a été décidé par les services. Nous demandons en tous cas, que dès les publications des résultats à l'admissibilité, vous soyez contactés par les services pour choisir vos affectations afin que vous puissiez contacter les titulaires avec qui vous allez travailler avant le départ en vacances d'été.

Dans l'éventualité où nous serions admissibles et donc rentrerions en M2 en alternance qu'en adviendrait-il de nos bourses ? Seraient-elles compatibles avec une rémunération en tant que contractuels ?

Pour le moment, les bourses "métier de l'enseignement sont supprimées", le SNUipp et l'UNEF ont envoyé une lettre au ministre pour le rétablissement des bourses, affaire à suivre donc.



**Concours, CLES2, C2i2e,
bourses, formation...**



Les INFOS en direct ?

**Inscrivez-vous à notre
NEWSLETTER spéciale master
à snu34@snuipp.fr**

